



OBSERVATIONS CGT SUR L'ANALYSE DE LA DEMANDE

« IA ET CONDITIONS DE TRAVAIL »

RÉALISÉE PAR L'ANACT DANS LE CADRE DE LA DEMANDE INTERSYNDICALE D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

RAPPEL DE CONTEXTE

Pour rappel, nous n'étions pas favorables à la production par l'ANACT de cette analyse préalable de la demande. Nous considérons notre expression de besoin comme suffisante pour lancer sans délai le processus de l'étude d'impact, quitte à apporter les précisions ou reformulations nécessaires dans le cadre de l'étude, auprès de l'acteur retenu. Nous ne voulions pas nous voir imposer un intervenant, l'ANACT, mais souhaitons pouvoir formuler des propositions comme indiqué dans notre expression de besoin. Nous avons voté contre cette proposition qui engendrait une dépense supplémentaire et ne pouvait que retarder l'étude d'impact.

BESOINS RECENSÉS

L'ANACT a donc identifié quatre besoins.

✚ « Un besoin partagé de définition et de références partagées pour savoir de quoi on parle quand on parle d'IA »

Cela semble aller de soi, définir le sujet dont on va parler. Néanmoins notre demande de définition visait surtout à répondre plus clairement à la question que nous avons ainsi formulée : « Qu'est-ce que l'IA à la DGFIP (quel type d'IA et pour quel type de domaines d'application particuliers) ? »

Cette question visait donc surtout à éclairer le second besoin identifié par l'ANACT.

✚ « Éclaircissement (...) sur la réalité et les modalités du déploiement des systèmes à base d'IA (SIA) dans les services »

Nous n'écrivions pas autre chose dans notre expression de besoin : « (...) la DGFIP doit effectuer un état des lieux : bilan de la mise en place d'IA à la DGFIP, comprenant notamment une typologie des différents types d'IA et leur cartographie, (...) »

La DGFIP n'a pas besoin d'un acteur extérieur pour avancer sur cette demande. L'ANACT a le mérite de souligner l'insistance des OS à demander ces éléments dans les différentes instances sans jamais avoir obtenu de réponse à ce jour.

Cet état des lieux doit permettre de planter le décor afin de mieux mener à bien l'objectif essentiel de cette étude qui s'exprime dans le troisième besoin.

✚ « Éclaircissement (...) sur les conséquences du déploiement de SIA dans les services les emplois et le travail »

Encore une fois notre expression de besoins demandait la même chose, notre demande était toutefois bien plus détaillée.

Sur ce point l'analyse de la demande réalisée n'apporte pas grand-chose, si ce n'est l'opposition entre les inquiétudes que les OS ont déjà formulées à de nombreuses reprises et une vision positive de la part de l'encadrement. L'encadrement consulté étant constitué de chefs de bureaux intéressés au déploiement de l'IA et bien peu en contact avec le travail réel des services concernés, on ne s'attendrait pas à autre chose.

L'ANACT expose le constat réalisé par la cour des comptes, selon lequel « les conséquences des système d'IA sur les métiers et les compétences, mais aussi sur les conditions de travail et la santé au travail apparaissent insuffisamment étudiées, documentées, discutées ». C'est bien pour cela que nous avons demandé une étude d'impact !

Cela nous amène au quatrième besoin.

« Besoin d'appui sur le dialogue social et la gouvernance des projets d'IA »

Nous avons en effet formulé le souhait que l'étude puisse mettre en avant tous les points qui devraient faire l'objet de discussions en amont dès lors qu'un nouveau projet de déploiement de SIA est envisagé. Nous attendons des recommandations et propositions de méthode pour que tous les impacts mettant en jeu les conditions et la santé au travail soient anticipés et maîtrisés. À ce titre il nous apparaît réducteur de mettre l'accent sur les gains de productivité comme principal objet de discussion. Si c'est un point à ne pas négliger, il est cependant moins important que, notamment, la prévention des RPS.

Reformulation de la demande et proposition d'intervention

Nous ne partageons pas l'analyse selon laquelle la demande initiale serait trop axée sur la technologie et nécessiterait une inflexion pour intégrer le contexte et les pratiques. Cette inscription dans le contexte des services de la DGFIP et le travail réel va de soi et nous n'avons cessé de l'exprimer. Nous ne voyons donc pas ce qu'apporte la reformulation de l'ANACT sur ce point.

La présentation d'un second point d'inflexion n'est pas très compréhensible. Il n'est pas indiqué quel point de la demande initiale fait l'objet de cette inflexion. On ne voit pas bien ce que cela change concrètement, si ce n'est la réécriture du cahier des charges pour le faire correspondre à l'intervention que l'ANACT souhaite proposer et notamment la méthode d'étude-action. Concernant les acteurs, la formulation « (...) y compris au niveau local lorsque cela est possible » nous alerte : pour nous le niveau local est prépondérant, pas optionnel.

La proposition d'intervention qui s'ensuit nous dérange sur le principe puisque nous avons clairement indiqué que nous souhaitons « que cette étude d'impact soit réalisée par un intervenant extérieur **collectivement choisi par l'administration et les représentants des personnels, qui pourront faire des propositions.** »

Sur le contenu, elle ne donne guère de détails sur le respect des « engagements sur les approches et valeurs du consultant » que nous avons formulés. L'approche étude-action mise en avant nous laisse un peu sceptiques quant à la proportion réelle d'apport d'expertise et d'analyse de l'intervenant, par rapport à l'insistance sur le côté radicalement participatif de la méthode. Nous craignons également un souci d'équilibre avec une participation proposée qui laisse autant de place au central qu'au local, alors même que le terrain doit être notre priorité. La proposition de valorisation « à l'occasion d'un séminaire à destination de sponsors en vue de la réalisation d'expérimentations sur la base des pistes identifiées » nous laisse perplexes (au point qu'on se demande si elle n'a pas été générée par une IA) : outre les interrogations soulevées par le mot « sponsors », la réalisation d'expérimentations n'a jamais été évoquée dans notre demande.

Enfin nous ne pouvons que regretter l'absence de chiffrage de cette proposition d'intervention.

En conclusion, nous n'avons pas l'impression que cette analyse de la demande ait amélioré notre expression de besoin initiale. La reformulation opérée n'apporte pas un grand éclairage à nos yeux, mais gomme certains aspects de notre demande. Nous sommes réservés sur la proposition d'intervention qui en découle.